



# Formation au BPJEPS

Spécialité : Animateur

Mention : Animation sociale

## Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Du 16 janvier au 14 novembre 2019

### Le BPJEPS – Animation sociale

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport « Animation sociale » est un diplôme professionnel de niveau IV. Il est délivré par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Il permet de se présenter au concours d'animateur territorial (catégorie B) de la Fonction Publique Territoriale.

### Public concerné

Cette formation concerne des personnes ayant une expérience dans le domaine de l'animation.



#### Demandeurs d'emploi

Prise en charge par le Conseil Régional d'Ile de France, dans le cadre du Programme Régional de la Formation pour l'Emploi (PRFE).



#### Salariés

Dans le cadre :

- d'un congé individuel de formation,
- d'un contrat ou d'une période de professionnalisation,
- d'une prise en charge de l'employeur,
- d'un contrat d'apprentissage

Date limite d'inscription :  
13 décembre 2018

### Perspectives d'emploi

Les animateurs diplômés BPJEPS « animation sociale » exercent dans les centres sociaux, les maisons de quartiers, les maisons de retraite, les hôpitaux, les collectivités territoriales, les établissements pour personnes handicapées, les foyers de jeunes travailleurs, les centres de détentions :

- Animateur social.
- Animateur de quartier.
- Animateur de prévention.
- Animateur de personnes âgées.
- Animateur d'insertion.
- Médiateur.
- Animateur auprès de personnes en situation de handicap.

Le diplôme atteste que son titulaire met en œuvre en autonomie pédagogique les compétences suivantes :

- concevoir un projet d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire,
- animer des actions d'animation pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale,
- encadrer des actions d'animation sociale,
- participer au fonctionnement de la structure dans son environnement,
- accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formation habilitée par la DRJSCS.

 **île de France**



<http://FPA.IFAC.ASSO.FR>

BPJEPS – AS Ifac

Qualification  
des Services  
Intellectuels  
**ISO**  
OPQF



## Entrée en formation

### Les exigences préalables

**1** Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme suivante : PSC1 ou AFPS – en cours de validité, PSE 1, PSE 2, AFGSU de niveau 1 ou 2, SST.

**2** Justifier d'une attestation de justification d'expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès de groupe d'une durée minimale de 200 heures.

#### Dispenses de l'attestation de 200 heures

Les candidats titulaires d'un des diplômes énumérés page 4 sont dispensés de l'attestation de justification des 200 heures.

*Pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans, vous devez fournir l'attestation de recensement et le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.*

### Dossiers d'inscription

Ils sont à demander et à retourner au centre de formation (01 46 88 10 10) avant le 18 décembre 2017. Si votre dossier est complet (avec toutes les pièces justificatives), vous serez convoqué aux sélections.

### Sélections.

- 1** Un dossier de présentation du parcours professionnel de six pages minimum décrivant les activités en précisant les compétences mises en œuvre comme animateur (enfants, jeunes, autres publics) ou dans l'accompagnement des publics de l'animation sociale. Ce dossier doit être fourni professionnelles et bénévoles du candidat dans le domaine de l'animation avec le dossier d'inscription.
- 2** Une épreuve écrite (3 heures) : rédaction, réflexion et analyse d'une situation. Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.
- 3** Une épreuve orale (30 minutes) : entretien de motivation. Cet entretien s'appuiera sur l'expérience de l'animation et/ou des publics du candidat. Une expérience d'au moins six mois dans l'animation et/ou l'accompagnement des publics est conseillée.

### Clôture des inscriptions : 13 décembre 2018

- Épreuve écrite : **jeudi 3 janvier 2019**
- Épreuve orale : **mercredi 9 janvier 2019**

## Réunions d'information

53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnières, à 10 heures :

- les 10 janvier, 07 février, 14 mars, 11 avril, 09 mai, 13 juin, 04 juillet, 12 septembre, 10 octobre, 07 novembre et 12 décembre 2018

## Déroulement de la formation

### Durée de la formation

La formation se déroule du 16 janvier au 14 novembre 2019 :

- 600 heures de formation théorique.
- 602 heures en situation pratique

### Lieu de la formation

Centre national de formation Ifac

53 rue du RP C. Gilbert 92600 Asnières-sur-Seine

01 46 88 10 10 – FPA-92@ifac.asso.fr

Métro ligne 13 : station Gabriel Péri

SNCF Paris Saint Lazare : Station Asnières

## Frais de formation

### Frais d'inscription

35 euros

### Frais de formation

#### Pour les demandeurs d'emploi

**Les frais de formation sont pris en charge par le Conseil Régional d'Ile de France (conventionnement PRFE).**

Rémunération pendant la formation :

- dans le cadre d'une allocation par le Pôle emploi ou de l'employeur public,
- ou par l'Agence de services et de paiement (ASP) : 652,02 euros par mois maximum.

L'ASP gère et verse la rémunération, pour le compte du Conseil régional, aux stagiaires privés d'emploi non indemnisés par l'assurance chômage.

#### Pour les salariés

Dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation, d'un contrat de professionnalisation ou d'une prise en charge par l'employeur, la formation est facturée 6 100 euros.

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (moins de 30 ans), la formation est prise en charge par le Conseil Régional et la taxe d'apprentissage, l'employeur est facturé 1 600 euros pour l'ensemble de la formation.

#### Financement individuel

La formation est facturée 4 200 euros.



## Référentiel de formation : 4 unités capitalisables

La formation est organisée autour de quatre unités capitalisables (UC) qui devront être certifiées pour obtenir le diplôme. L'expérience pratique devra permettre :

- La conduite d'actions d'animation sociale ;
- La conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet d'animation sociale ;
- Une mise en situation avec deux publics différents.

### UC 1 : Encadrer tout public dans les situations de la vie professionnelle

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.
- Prendre en compte les caractéristiques du public dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.
- Contribuer au fonctionnement de la structure.

Les bases de la communication interpersonnelle (les règles, l'écoute active, la reformulation...) - La communication écrite professionnelle (les règles élémentaires, le courrier, le projet, le rapport). - La maîtrise des TIC (word, le tableur, surfer,..). - Le dossier professionnel (la recherche documentaire, la présentation d'un document).

La connaissance des publics (notions générales de psychologie et de physiologie, la psychologie du développement) - L'approche des problèmes de société (la famille, l'intégration, l'interculturel, les problématiques urbaines) - L'autonomie des publics.

Le cadre associatif - Le contexte communal - Le service public - La typologie des structures d'animation - Les marchés publics et la délégation de service public - Le droit social (le contrat de travail, le règlement intérieur) - L'organisation professionnelle (statut, fonction, missions, activités et organigramme) - La fonction publique territoriale.

### UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le cadre du projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Évaluer un projet d'animation

Les projets éducatifs, pédagogiques, de fonctionnement et d'activité. La méthodologie du projet (les différents types de projet, le cycle de projet, les notions d'objectifs, de plan d'action, d'évaluation, de moyens) - La méthodologie du bilan et de l'évaluation.

### UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale

- Organiser, gérer et évaluer les activités
- Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale
- Accueillir les publics

La pédagogie de l'activité (les attitudes pédagogiques, l'organisation de l'activité, la fiche de séance). L'aménagement du temps et de l'espace. La sécurisation de l'espace - L'évaluation.

Le fonctionnement de groupe - La conduite de réunion - La résolution de conflits - La notion de bientraitance - Les valeurs éthiques du travail social - Les chartes d'accueil des publics - Les champs d'intervention et les postures professionnelles.

La construction, la menée et l'évaluation d'une séquence d'animation - L'adaptation des animations aux différentes personnes du groupe - Les ressources et les contraintes des différents supports d'activité - La place de l'utilisateur dans les actions.

### UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

- Situer son activité dans un territoire
- Maîtriser les outils et techniques
- Conduire les activités d'animation sociale

Les structures de l'animation sociale et l'identification des professionnels (EHPAD, CAJ, ESAT, GEM, CCAS...) - L'accompagnement des publics vers l'emploi - Les personnes âgées - Les personnes handicapées (physique, mental, psychique) - Les dispositifs d'insertion sociale - Les conduites à risques.

Éducation, animation socio-culturelle et animation sociale - La laïcité - L'éducation à la citoyenneté - Le développement durable -

La responsabilité, les assurances, le risque juridique - Les lois de 2002 et de 2005 - Les ERP - Les grands courants pédagogiques. Le travail en équipe pluridisciplinaire - L'intégration des familles, des aidants et des bénévoles dans les actions. L'élaboration d'outils d'évaluation individuelle des publics.

L'expression théâtrale - Les techniques d'art plastique - Les jeux de plein air - L'animation scientifique et la robotique - Les jeux de société - L'accompagnement au multimédia.



## Liste des diplômes dispensant de l'attestation de 200 heures

- BAPAAT
- CQP « animateur périscolaire »
- CQP « animateur de loisirs sportifs »
- BAFA
- BAFD
- Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale »
- Baccalauréat professionnel agricole (toute option)
- Brevet professionnel délivré par le ministre de l'Agriculture
- BPJEPS
- Baccalauréat professionnel ASSP « accompagnement soins et services à la personne »
- Brevet d'études professionnelles « accompagnement soins et services à la personne »
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de Vie Sociale
- Diplôme professionnel d'aide soignant
- Diplôme d'aide médico-psychologique
- Certificat d'aptitudes professionnelles « petite enfance »
- Brevet d'études professionnelles « carrières sanitaires et sociales »
- Brevet d'études professionnelles agricoles « services aux personnes »
- Titre professionnel agent(e) de médiation, information, services
- Titre professionnel technicien(ne) médiation services
- Diplôme d'Etat de moniteur éducateur
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale

[Retrouvez-nous sur internet](#)

## Les autres formations de l'ifac

- Formations à l'encadrement des accueils de mineurs avec, ou sans, hébergement: validation du BAFA et du BAFD.
- Formations professionnelles à l'animation : préparation au BAPAAT, au BPJEPS, au DEJEPS.
- Accompagnement à la VAE pour les diplômes professionnels de l'animation.
- Formations continues des animateurs.
- Formations aux métiers de la petite enfance et de l'aide à la personne : formation d'assistantes maternelles agréées à titre permanent ou non permanent, préparation au Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture et au CAP « Petite Enfance ».

## Les centres de formation ifac en région Île-de-France

### Centre National de Formation

53 rue RPC Gilbert  
92600 Asnières-sur-Seine  
01 46 88 10 10

### Centre de Formation - ifac 78

39 bis rue Renoir  
78960 Voisins-le-Bretonneux  
01 30 64 67 30

### Centre de Formation - ifac 77 / ifac 91

17 rue Pierre et Marie Curie  
77380 Combs-la-Ville  
01 79 01 00 23

### Centre de Formation - ifac 95

139 avenue du Général Leclerc  
95130 Franconville  
01 34 14 02 08

## Contacts

Centre National de Formation Ifac  
53 rue du RP C. Gilbert - 92600 Asnières-sur-Seine  
01 46 88 10 10 – [fpa-92@dso.ifac.asso.fr](mailto:fpa-92@dso.ifac.asso.fr)

Rendez-vous possibles, pour de plus amples informations avec la responsable des formations :

Mme HEDJEM Nadia

Si vous souhaitez connaître les dates de réunion d'informations pour cette formation, retrouvez-nous sur internet : [www.ifac.asso.fr](http://www.ifac.asso.fr)

Rubrique « Nos formations »  
BPJEPS AS (Asnières-sur-Seine).



<http://FPA.IFAC.ASSO.FR>

BPJEPS – AS Ifac

